

Étude de la dosimétrie radon pour les Établissements Recevant du Public (ERP) et les lieux de travail dans un contexte de mutation réglementaire

Résumé

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui se trouve en forte concentration dans des roches des massifs anciens. Les descendants solides du radon sont particulièrement dangereux pour l'organisme suite à l'inhalation de ces derniers qui se déposent sur les voies respiratoires et par désintégration α entraîne l'irradiation des tissus pulmonaires.

Depuis 1987, le radon est reconnu officiellement comme cancérigène et une réglementation ayant pour objectif d'évaluer et de diminuer la dose efficace des travailleurs se met en place par l'intermédiaire de décrets et arrêtés.

L'objectif du stage est d'étudier la dosimétrie radon pour les Établissement recevant du public (ERP) notamment dans les établissement médicaux (hôpital, clinique) en prenant en compte l'évolution réglementaire comme par exemple le décret n°438-2018 qui a été publié en juin 2018 remplaçant les anciens décrets (Nouvelle valeur de référence fixée, affinement de l'échelle de cartographie radon)

Références

[1] Légifrance, *JORF n°0127*, Texte n°65, 5 juin 2018

[2] Légifrance, Instruction N°DGT/ASN/2018/229, chapitre I du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail, 2 octobre 2018